

# Frais de scolarité 2018-2019

## Collège démocratique



### Adhésion annuelle à l'association

- individuelle 20 euros (*droit de vote en AG pour un parent, nominativement*)
- familiale 30 euros (*droit de vote en AG pour les deux parents*)

### Frais d'inscription et contribution aux fournitures scolaires

1 enfant : 65 euros/an - 2 enfants : 110 euros/an - 3 enfants : 160 euros/an

### Frais de scolarité sur 12 mois

Quotient familial QF*	Frais mensuels de scolarité
Inférieur ou égal à 650	230 euros par mois
Entre 651 et 1500	Appliquer la formule $(0,118 \times QF) + 153$
Supérieur à 1500	330 euros par mois

*Vous trouverez le taux de votre quotient familial sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr), onglet mon compte*

Un calculateur en ligne a été créé pour vous permettre d'évaluer rapidement le montant des frais de scolarité en fonction de votre QF : <http://calculateur.terre-eveil.org>

### Chèque de caution *bénévolat*

Au regard de l'expérience des années passées, 4 chèques de caution *bénévolat* seront demandés et débités à la fin de chaque trimestre si la famille n'a pas effectué son quota d'heures de bénévolat.

Pour 1 enfant inscrit, 4 chèques de 260 euros chacun, soit 70 heures à 15 euros/heure ;

Pour 2 enfants inscrits, 4 chèques de 280 euros chacun soit 75 heures à 15 euros/heure ;

Pour 3 enfants inscrits, 4 chèques de 300 euros chacun soit 80 heures à 15 euros/heure.

### En conclusion

**18 chèques** seront donc à joindre au dossier l'inscription, tous datés du jour de l'inscription, à l'ordre de *Terre d'éveil – collège démocratique*.

Les chèques d'adhésion annuelle, de frais d'inscription et de frais de scolarité du mois de septembre seront déposés sur le compte de l'association début septembre. Ensuite, un chèque de frais de scolarité sera débité chaque début de mois, d'octobre à août.

Les chèques *bénévolat* non débités seront restitués en fin d'année scolaire, début juillet.